

Fiche signalétique

Date de révision 29-janv.-2016

Version 1

Section 1 : IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE L'ENTREPRISE

| | |
|-------------------------|-----------------------------|
| Nom du produit | CPS2035 Series Mixed Colors |
| Code du produit | CPS2035SERIES |
| N° ID/ONU | UN1263 |
| Utilisation recommandée | Peinture, Revêtements |

Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Consulter la Section 16 pour plus de renseignements

The Valspar Corporation
PO Box 1461
Minneapolis, MN 55440

Valspar Industries, Inc.
1915 Second St. W.
Cornwall, Ontario K6H 5R6

Adresse de courriel msds@valspar.com

Numéros de téléphone d'urgence 1-888-345-5732

Section 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger du règlement sur les produits contrôlés (RPC) et la fiche signalétique contient tous les renseignements requis par le RPC

MENTIONS DE DANGER

Liquide et vapeurs inflammables.

CAUSE UNE IRRITATION DE LA PEAU Provoque des lésions oculaires graves

Classe de dangers du SIMDUT

B2 - Liquide inflammable

D2B - Matières toxiques



Mot indicateur

DANGER

Code du produit CPS2035SERIES

PAGE 1 / 11

WPNA - CANADA WHMIS SDS

PRÉVENTION

Maintenir le récipient fermé de manière étanche Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception Utiliser du matériel électrique / de ventilation / d'éclairage antidéflagrant Se laver le visage, les mains et toute surface de peau exposée soigneusement après manipulation

YEUX

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin

Peau

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher Laver les vêtements contaminés avant réutilisation En cas d'irritation cutanée : consulter un médecin

INHALATION

EN CAS D'INHALATION: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise

INGESTION

EN CAS D'INGESTION : appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise NE PAS faire vomir

INCENDIE

En cas d'incendie : Utiliser du CO₂, une poudre d'extinction ou une mousse pour l'extinction

ENTREPOSAGE

Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais

ÉLIMINATION

Éliminer le contenu/les contenants conformément à la réglementation locale

Ce document fournit les informations les plus complètes sur la composition, le danger et les précautions d'emploi des ingrédients contenus dans les revêtements qui sont produits à partir de matériaux spécifiques à cette gamme de produits Valspar et mélangés conformément aux directives de Valspar. Les informations présentes sur ce document peuvent exagérer le nombre d'ingrédients contenus ainsi que les avertissements de sécurité et les précautions d'emploi pour le revêtement spécifique en question.

Section 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS

| Nom chimique | No. CAS | % en poids |
|--|------------|------------|
| Limestone | 1317-65-3 | 17 - 22 |
| Benzene, 1-chloro-4-(trifluoromethyl)- | 98-56-6 | 16 - 19 |
| Titanium dioxide | 13463-67-7 | 0 - 14 |
| Talc | 14807-96-6 | 10 - 25 |
| Barium sulfate | 7727-43-7 | 0 - 11 |
| ACÉTATE DE N-BUTYLE | 123-86-4 | 5 - 8 |
| Methyl n-amyl ketone | 110-43-0 | 6 - 8 |
| C.I. Pigment Blue 15 | 147-14-8 | 0 - 3 |
| Iron oxide (Fe ₂ O ₃) | 1309-37-1 | 0 - 2 |
| Iron hydroxide oxide | 20344-49-4 | 0 - 2 |
| 1-Butanol | 71-36-3 | 1 - 3 |
| Carbon black | 1333-86-4 | 0 - 0.8 |

Section 4 : PREMIERS SOINS

PREMIERS SOINS

Conseils généraux

Consulter un médecin en cas de malaise.

Contact avec les yeux

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin

Précautions environnementales

Ne pas laisser s'écouler dans un égout, sur le sol ou dans un plan d'eau. Si le produit contamine des lacs, des rivières ou des eaux usées, veuillez en informer les autorités appropriées conformément à la réglementation locale. Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute sécurité. Les autorités locales doivent être avisées si des déversements importants ne peuvent pas être contenus.

Méthodes de confinement

Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute sécurité.

Méthodes de nettoyage

Éliminer les déchets ou les contenants usagés conformément aux règlements locaux. Nettoyer avec des détergents. Éviter les nettoyants aux solvants. Endiguer. Absorber avec une matière absorbante inerte (par ex., sable, gel de silice, liant acide, liant universel, sciure de bois). Ramasser et transférer dans des contenants correctement étiquetés. Nettoyer la surface contaminée à fond.

Section 7 : MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

Conseils sur la manutention sécuritaire

Empêcher l'accumulation de concentrations inflammables ou explosives de vapeurs dans l'air et éviter des concentrations de vapeurs supérieures aux limites d'exposition professionnelle. Les opérateurs doivent porter des chaussures et des vêtements antistatiques et les planchers doivent être de type conducteur. Utiliser la protection individuelle recommandée à la section 8. Ne jamais utiliser de pression pour vider un contenant. Se conformer aux lois sur la santé et la sécurité au travail. Empêcher le produit de pénétrer dans les drains. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre le long des planchers. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Utiliser uniquement avec une ventilation adéquate. Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes et autres sources d'inflammation (c.-à-d., veilleuses, moteurs électriques et électricité statique). Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Utiliser des outils anti-étincelles et du matériel antidéflagration. Tout équipement utilisé lors de la manutention du produit doit être mis à la terre.

Considérations générales sur l'hygiène

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements.

Conditions d'entreposage

Garder/entreposer dans le contenant d'origine seulement. Entreposer conformément à la réglementation locale. Éloigner les curieux et le personnel non-autorisé. Les contenants qui ont été ouverts doivent être soigneusement refermés et maintenus en position verticale pour éviter les fuites. Conserver le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien ventilé. Conserver le récipient bien fermé dans un endroit sec et frais.

Section 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Directives relatives à l'exposition

Limites d'exposition

Si S* apparaît dans le tableau de la LEMT, cela indique que ce produit chimique comporte une mention PEAU.

| Nom chimique | ACGIH TLV | Alberta | British Columbia | TWA - Ontario | Quebec | OSHA PEL |
|--|---|----------------------------|---|----------------------------|----------------------------|--|
| Limestone 1317-65-3 | | TWA: 10 mg/m ³ | TWA: 10 mg/m ³ TWA: 3 mg/m ³ STEL: 20 mg/m ³ | | TWA: 10 mg/m ³ | TWA: 15 mg/m ³ total dust TWA: 5 mg/m ³ respirable fraction |
| Benzene, 1-chloro-4-(trifluoromethyl)- 98-56-6 | TWA: 2.5 mg/m ³ F | TWA: 2.5 mg/m ³ | TWA: 2.5 mg/m ³ | TWA: 2.5 mg/m ³ | TWA: 2.5 mg/m ³ | TWA: 2.5 mg/m ³ F TWA: 2.5 mg/m ³ dust |
| Titanium dioxide 13463-67-7 | TWA: 10 mg/m ³ | TWA: 10 mg/m ³ | TWA: 10 mg/m ³ TWA: 3 mg/m ³ | TWA: 10 mg/m ³ | TWA: 10 mg/m ³ | TWA: 15 mg/m ³ total dust |
| Talc 14807-96-6 | TWA: 2 mg/m ³ particulate matter containing no asbestos and <1% crystalline silica, respirable fraction | TWA: 2 mg/m ³ | TWA: 2 mg/m ³ | TWA: 2 mg/m ³ | TWA: 3 mg/m ³ | TWA: 20 mppcf if 1% Quartz or more, use Quartz limit |

| | | | | | | |
|---|--|--|---|---|--|---|
| Barium sulfate 7727-43-7 | TWA: 5 mg/m ³ inhalable fraction, particulate matter containing no asbestos and <1% crystalline silica | TWA: 10 mg/m ³ | TWA: 10 mg/m ³ TWA: 3 mg/m ³ | TWA: 10 mg/m ³ | TWA: 10 mg/m ³ TWA: 5 mg/m ³ | TWA: 15 mg/m ³ total dust TWA: 5 mg/m ³ respirable fraction |
| ACÉTATE DE N-BUTYLE 123-86-4 | STEL: 200 ppm TWA: 150 ppm | TWA: 150 ppm TWA: 713 mg/m ³ STEL: 200 ppm STEL: 950 mg/m ³ | TWA: 20 ppm | TWA: 150 ppm STEL: 200 ppm | TWA: 150 ppm TWA: 713 mg/m ³ STEL: 200 ppm STEL: 950 mg/m ³ | TWA: 150 ppm TWA: 710 mg/m ³ |
| Methyl n-amyl ketone 110-43-0 | TWA: 50 ppm | TWA: 50 ppm TWA: 233 mg/m ³ | TWA: 50 ppm | TWA: 25 ppm TWA: 115 mg/m ³ | TWA: 50 ppm TWA: 233 mg/m ³ | TWA: 100 ppm TWA: 465 mg/m ³ |
| C.I. Pigment Blue 15 147-14-8 | TWA: 1 mg/m ³ Cu dust and mist | | | | | |
| Iron oxide (Fe ₂ O ₃) 1309-37-1 | TWA: 5 mg/m ³ respirable fraction | TWA: 5 mg/m ³ | TWA: 10 mg/m ³ TWA: 3 mg/m ³ TWA: 5 mg/m ³ STEL: 10 mg/m ³ | TWA: 5 mg/m ³ | TWA: 5 mg/m ³ TWA: 10 mg/m ³ | TWA: 10 mg/m ³ fume TWA: 15 mg/m ³ total dust TWA: 5 mg/m ³ respirable fraction |
| Iron hydroxide oxide 20344-49-4 | TWA: 1 mg/m ³ Fe | TWA: 1 mg/m ³ | TWA: 1 mg/m ³ STEL: 2 mg/m ³ | TWA: 1 mg/m ³ | TWA: 1.0 mg/m ³ | |
| 1-Butanol 71-36-3 | TWA: 20 ppm | TWA: 20 ppm TWA: 60 mg/m ³ | TWA: 15 ppm Ceiling: 30 ppm | TWA: 20 ppm | Ceiling: 50 ppm Ceiling: 152 mg/m ³ S* | TWA: 100 ppm TWA: 300 mg/m ³ |
| Carbon black 1333-86-4 | TWA: 3 mg/m ³ inhalable fraction | TWA: 3.5 mg/m ³ | TWA: 3 mg/m ³ | TWA: 3 mg/m ³ | TWA: 3.5 mg/m ³ | TWA: 3.5 mg/m ³ |

Mesures d'ingénierie

Vérifier que la ventilation est adéquate, en particulier dans des zones confinées. Procurer une ventilation locale. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques).

Protection des mains

Il n'existe pas de matériaux ou de combinaisons de matériaux à gants qui procureront une résistance illimitée à des produits chimiques individuels ou combinés. S'assurer de ne pas excéder le temps de protection du matériau du gant. Se référer au fournisseur du gant pour des renseignements sur le temps de protection pour un type de gants en particulier. Il faut suivre les instructions et les renseignements fournis par le fabricant des gants relativement à l'utilisation, à l'entreposage, à l'entretien et au remplacement. Les gants doivent être remplacés régulièrement ainsi qu'en présence de toute indication de dommage au matériau du gant. Toujours s'assurer que les gants sont exempts de défauts et qu'ils sont entreposés et utilisés de la bonne façon. La performance ou l'efficacité des gants peuvent être réduites par des dommages physiques/chimiques et un mauvais entretien. Porter des gants de protection.

Protection de la peau et du corps

Porter des vêtements antistatiques de fibres naturelles ou de fibres synthétiques qui résistent aux températures élevées. Porter un vêtement de protection approprié.

Protection respiratoire

Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire

Thermal Protection

Aucun renseignement disponible

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans un égout, sur le sol ou dans un plan d'eau. Les autorités locales doivent être avisées si des déversements importants ne peuvent pas être contenus.

Section 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique

Liquide

Aspect

Aucun renseignement disponible

Odeur

Solvant

Couleur

Aucun renseignement disponible

Code du produit CPS2035SERIES

PAGE 5 / 11

WPNA - CANADA WHMIS SDS

| | |
|---|--------------------------------|
| Seuil olfactif | Aucun renseignement disponible |
| Valeur du pH | Aucun renseignement disponible |
| Point de fusion/point de congélation | Aucun renseignement disponible |
| Point d'ébullition / intervalle d'ébullition | 118 °C / 244 °F |
| Point d'éclair | -13 °C / 9 °F |
| Taux d'évaporation | Aucun renseignement disponible |
| Inflammabilité (solide, gaz) | Aucun renseignement disponible |
| Limite d'inflammabilité dans l'air | |
| Limite supérieure d'inflammabilité: | Aucun renseignement disponible |
| Limite inférieure d'inflammabilité | Aucun renseignement disponible |
| Pression de vapeur | Aucun renseignement disponible |
| Densité de vapeur | Aucun renseignement disponible |
| Density (lbs per US gallon) | 13.16 |
| Densité | 1.58 |
| Solubilité(s) | Aucun renseignement disponible |
| Coefficient de partage | Aucun renseignement disponible |
| Température d'auto-inflammation | Aucun renseignement disponible |
| Température de décomposition | Aucun renseignement disponible |
| Viscosité cinématique | Aucun renseignement disponible |
| Viscosité dynamique | Aucun renseignement disponible |

Autres informations

Section 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

| | |
|---|--|
| Stabilité | Stable dans des conditions normales. |
| Matières incompatibles | Agents oxydants forts. Acides. Agents réducteurs forts. Alkali. Matière combustible. |
| Conditions à éviter | Chaleur, flammes et étincelles. |
| Produits de décomposition dangereux | Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone (CO2). Oxydes d'azote (NOx). Oxydes de soufre. Chlore. |
| Possibilité de réactions dangereuses | Aucun dans des conditions normales de traitement. |
| Polymérisation dangereuse | Aucun dans des conditions normales de traitement. |

Section 11 : DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Informations sur les effets toxicologiques

Informations sur les voies d'exposition probables

Contact avec les yeux

Provoque des lésions oculaires graves

Contact avec la peau

CAUSE UNE IRRITATION DE LA PEAU

INGESTION

Non applicable

INHALATION

Non applicable

Mesures numériques de la toxicité - Renseignements sur les composants

| Nom chimique | DL50 par voie orale | DL50 par voie cutanée | CL50 par inhalation |
|--------------|---------------------|-----------------------|---------------------|
| Limestone | - | - | - |

Code du produit CPS2035SERIES

PAGE 6 / 11

WPNA - CANADA WHMIS SDS

| | | | |
|--|-----------------------|--------------------------|------------------------|
| Benzene, 1-chloro-4-(trifluoromethyl)- | = 13 g/kg (Rat) | > 2 mL/kg (Rabbit) | = 33 mg/L (Rat) 4 h |
| Titanium dioxide | > 10000 mg/kg (Rat) | - | - |
| Talc | - | - | - |
| Barium sulfate | - | - | - |
| ACÉTATE DE N-BUTYLE | = 14.13 mg/kg (Rat) | > 17600 mg/kg (Rabbit) | = 390 ppm (Rat) 4 h |
| Methyl n-amyl ketone | = 1600 mg/kg (Rat) | = 12.6 mL/kg (Rabbit) | > 2000 ppm (Rat) 4 h |
| C.I. Pigment Blue 15 | - | - | - |
| Iron oxide (Fe2O3) | > 10000 mg/kg (Rat) | - | - |
| Iron hydroxide oxide | > 10000 mg/kg (Rat) | - | - |
| 1-Butanol | = 700 mg/kg (Rat) | = 3402 mg/kg (Rabbit) | > 8000 ppm (Rat) 4 h |
| Carbon black | - | - | - |

Effets retardés et immédiats et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Corrosion cutanée/irritation cutanée CAUSE UNE IRRITATION DE LA PEAU

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque des lésions oculaires graves

Sensibilisation cutanée Non applicable

Sensibilisation respiratoire Non applicable

Mutagénicité sur les cellules germinales Non applicable

Cancérogénicité Non applicable

Toxicité pour la reproduction Non applicable

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) Non applicable

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) Non applicable

Risque d'aspiration Non applicable

Cancérogénicité

Selon les données de l'IARC, Volume 93, aucune exposition importante aux particules primaires de dioxyde de titane due à leur emploi dans les peintures n'est susceptible de se produire, car le pigment est lié à d'autres matériaux. Selon les données de l'IARC, Volume 93, aucune exposition importante aux particules primaires de noir de carbone due à leur emploi dans les peintures n'est susceptible de se produire, car le pigment est lié à d'autres matériaux.

| Nom chimique | ACGIH | CIRC | NTP | OSHA |
|------------------|-------|----------|-----|------|
| Titanium dioxide | | Group 2B | | X |
| Carbon black | A3 | Group 2B | | X |

ACGIH (Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux)

A3 - cancérigène chez l'animal

CIRC (Centre international de recherche sur le cancer)

Groupe 2B - Cancérogène possible pour l'homme

OSHA (Administration de la sécurité et de la santé professionnelle du département du travail des États-Unis)

X - Présent

Section 12 : RENSEIGNEMENTS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Polluant marin Cette substance satisfait la définition de polluant marin

Précautions environnementales Empêcher le produit de pénétrer dans les drains.

| Nom chimique | Algues/plantes aquatiques | Poissons | Crustacés |
|--|---------------------------|----------|------------------------------------|
| Limestone | - | - | - |
| Benzene, 1-chloro-4-(trifluoromethyl)- | - | - | = 3.68 mg/L Daphnia magna 48h EC50 |
| Titanium dioxide | - | - | - |

Code du produit **CPS2035SERIES**

PAGE 7 / 11

WPNA - CANADA WHMIS SDS

| | | | |
|----------------------|--|---|---|
| Talc | - | > 100 g/L Brachydanio rerio 96h LC50 | - |
| Barium sulfate | - | - | - |
| ACÉTATE DE N-BUTYLE | = 674.7 mg/L Desmodesmus subspicatus 72 h EC50 | = 100 mg/L Lepomis macrochirus 96h LC50 17 - 19 mg/L Pimephales promelas 96h LC50 | - |
| Methyl n-amyl ketone | - | 126 - 137 mg/L Pimephales promelas 96h LC50 | - |
| C.I. Pigment Blue 15 | - | - | - |
| Iron oxide (Fe2O3) | - | - | - |
| Iron hydroxide oxide | - | - | - |
| 1-Butanol | > 500 mg/L Desmodesmus subspicatus 72 h EC50 > 500 mg/L Desmodesmus subspicatus 96 h EC50 | = 1740 mg/L Pimephales promelas 96h LC50 100000 - 500000 µg/L Lepomis macrochirus 96h LC50 = 1910000 µg/L Pimephales promelas 96h LC50 1730 - 1910 mg/L Pimephales promelas 96h LC50 | = 1983 mg/L Daphnia magna 48h EC50 1897 - 2072 mg/L Daphnia magna 48h EC50 |
| Carbon black | - | - | - |

Persistence et dégradabilité Aucun renseignement disponible.

Bioaccumulation Aucun renseignement disponible.

Mobilité Aucun renseignement disponible.

| Nom chimique | Coefficient de répartition (n-octanol/eau) |
|--|--|
| Limestone | - |
| Benzene, 1-chloro-4-(trifluoromethyl)- | 3.7 |
| Titanium dioxide | - |
| Talc | - |
| Barium sulfate | - |
| ACÉTATE DE N-BUTYLE | 1.81 |
| Methyl n-amyl ketone | 1.98 |
| C.I. Pigment Blue 15 | 6.6 |
| Iron oxide (Fe2O3) | - |
| Iron hydroxide oxide | - |
| 1-Butanol | 0.785 |
| Carbon black | - |

Section 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Déchets de résidus/produits inutilisés L'élimination doit être conforme aux lois et aux réglementations régionales, nationales et locales

Emballages contaminés Une élimination inappropriée ou une réutilisation de ce contenant peut être dangereuse et illégale.

Section 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

| | <u>TMD</u> | <u>IMDG</u> | <u>IATA</u> |
|---------------------------|------------|-------------|-------------|
| N° ID/ONU | UN1263 | UN1263 | UN1263 |
| Nom officiel d'expédition | Peinture | Peinture | Peinture |

| | | | |
|--------------------|----|----|----|
| Classe de danger | 3 | 3 | 3 |
| Groupe d'emballage | II | II | II |

Danger pour l'environnement Oui
Polluant marin Cette substance satisfait la définition de polluant marin
Polluant marin Trizinc diphosphate , Zinc oxide

Code du produit CPS2035SERIES

Section 15 : INFORMATIONS SUR LE RÉGLEMENTATION

Inventaires internationaux

TSCA - États-Unis - Section 8 (b) de l'inventaire TSCA (loi réglementant les substances toxiques)

Tous les composants sont inscrits ou exemptés d'une inscription

DSL - Liste intérieure des substances pour le Canada

Tous les composants sont inscrits ou exemptés d'une inscription

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger du règlement sur les produits contrôlés (RPC) et la fiche signalétique contient tous les renseignements requis par le RPC

Classe de dangers du SIMDUT

B2 - Liquide inflammable

D2B - Matières toxiques



| Nom chimique | Canada - 2013 NPRI (National Pollutant Release Inventory) |
|--|---|
| Benzene, 1-chloro-4-(trifluoromethyl)- | Part 4 Substance |
| ACÉTATE DE N-BUTYLE | Part 5, Individual Substances |
| Methyl n-amyl ketone | Part 4 Substance |
| C.I. Pigment Blue 15 | Part 1, Group A Substance |
| 1-Butanol | Part 1, Group A Substance |

SGH - Classification

| | |
|--|-------------|
| Corrosion cutanée/irritation cutanée | Catégorie 2 |
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire | Catégorie 2 |
| Liquides inflammables | Catégorie 2 |

Éléments d'étiquetage



Mot indicateur

DANGER

MENTIONS DE DANGER

Liquide et vapeurs très inflammables

CAUSE UNE IRRITATION DE LA PEAU

Provoque une sévère irritation des yeux

PRÉVENTION

Se laver le visage, les mains et toute surface de peau exposée soigneusement après manipulation. Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaude. - Ne pas fumer. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser du matériel électrique / de ventilation / d'éclairage antidéflagrant. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

INTERVENTION

Consulter un médecin en cas de malaise.

Yeux

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.

Peau

En cas d'irritation cutanée : consulter un médecin. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

INHALATION

EN CAS D'INHALATION: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

INGESTION

NE PAS faire vomir. EN CAS D'INGESTION : appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

INCENDIE

En cas d'incendie : Utiliser du CO₂, une poudre d'extinction ou une mousse pour l'extinction.

ENTREPOSAGE

Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

ÉLIMINATION

Éliminer le contenu/les contenants conformément à la réglementation locale.

DANGERS NON CLASSÉS AILLEURS (DNCA)

Non applicable.

AUTRES DANGERS

Non applicable.

TOXICITÉ AIGUË INCONNUE 0 % du mélange est constitué de composants d'une toxicité inconnue.

Section 16 : AUTRES INFORMATIONS

HMIS

Risques pour la santé 2

* = Danger chronique pour la santé

Inflammabilité 3

Dangers physiques 0

PROTECTION INDIVIDUELLE X

Adresse du fournisseur

Valspar Coatings
701 Shiloh Rd.
Garland, TX 75042
972-276-5181

Préparée par Intendance de produit

Date de révision 29-janv.-2016

Note de révision Aucun renseignement disponible

Avis de non-responsabilité

Les indications présentes sur cette fiche de données de sécurité (FDS) sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, sur les législations nationales en vigueur et sur les directives de l'UE. Comme le fournisseur n'a aucune connaissance ni aucun contrôle concernant les conditions d'utilisation spécifiques du produit, l'utilisateur a pour responsabilité de s'assurer que les exigences de la législation applicable sont respectées. Cette FDS ne doit pas être interprétée comme une garantie de performance technique ou comme étant une garantie de compatibilité avec des applications spécifiques. À MOINS QUE LE FOURNISSEUR EN AIT CONVENU DIFFÉREMMENT PAR ÉCRIT, LE FOURNISSEUR N'ACCORDE AUCUNE GARANTIE, EXPRESSE OU TACITE, ET DÉCLINE EXPRESSÉMENT TOUTES LES GARANTIES ET LES CONDITIONS IMPLICITES Y COMPRIS UNE GARANTIE IMPLICITE DE QUALITÉ MARCHANDE, DE SON ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER, DE L'ABSENCE DE CONTREFAÇON DE BREVETS OU DE VIOLATION DE DROITS DE TIERS. LE FOURNISSEUR DÉCLINE TOUTE RESPONSABILITÉ EN CAS DE DOMMAGES DIRECTS, INDIRECTS, IMMATÉRIELS OU PARTICULIERS.

Fin de la fiche signalétique